GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A.R.L.
RADIANCE COMMUNICATIONS
7 RUE DU SEIL

44400 REZE

Dépôt effectué par :

Madame
DESHAIS MARIE
8 RUE DES CAPUCINS

44000 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 394 044 804 <52303/94B00264>

Pièces déposées le 18/03/1998 Numéro : 981618

RAPPORT COMMISSAIRE AUX CPTES 16/03/1998
- TRANSFORMATION SOC. EN SA A CA
PIECES RECUES AU GREFFE LE 17 MARS 1998

BORDEREAU DE FRAIS

Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00
Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03

Le Greffier,

SARL RADIANCE COMMUNICATIONS
SARL au capital de 640.000 francs
RCS NANTES B 394 044 804

Siège social
7 rue du Seil
44400 REZE LES NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION et du COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE ANONYME

(assemblée du 27 mars 1998)

FPL AUDIT CONSEIL
FIDUCIAIRE PAYS DE LOIRE
Société d'Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RENNES

14 rue des Saumonières
BP 22825
44328 NANTES CEDEX 3

Téléphone 02 40 74 60 96
Télécopie 02 40 74 98 96

Mesdames, Messieurs,

En exécution des missions qui m'ont été confiées en application des articles 72-1 et 69 de la loi du 24 juillet 1966, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre société en société anonyme.

Ces missions consistent d'une part, à apprécier qu'à ce jour le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et d'autre part, à vous informer sur la situation de la société afin que vous puissiez vous prononcer sur la transformation qui vous est proposée.

Mes contrôles ont porté sur l'arrêté de l'exercice clos en date du 30 juin 1997 établi par vos services.

J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

Au terme de ces travaux, mes conclusions sont les suivantes :

- je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social,
- le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social de 640.000 francs,
- je n'ai pas relevé d'avantages particuliers.

Vertou, le 16 mars 1998

Jean Michel DOUILLARD
Commissaire aux comptes
et à la transformation

8 Place du Beau Verger
44120 VERTOU